

Dossier de candidature contenu et formalisation

Contact :
nathalie.guerrois
@paris-est.archi.fr
01 60 95 84 31

Date limite de dépôt du
dossier dématérialisé
sur la plateforme [Taïga](#) :
**vendredi 28 avril
2023**

Les équipes présélectionnées
seront convoquées pour un
entretien fin mai – début juin.

Le dossier de candidature se compose de :

4 fichiers au format PDF :

- 01 - Composition du dossier
- 02 - Book
- 03 - Statuts
- 04 - Autres documents

1. Composition du dossier

Il s'agit d'un fichier au format A4 portrait en PDF contenant tous les éléments suivants classés dans l'ordre ci-dessous :

Format enregistrement : 01_nom d'agence (ou le vôtre)_candidature.pdf

Documents	Commentaires
un extrait Kbis	ou équivalent : Sirene, extrait d'immatriculation R.S.E.I.R.L, ...) uniquement pour les entreprises créées
un formulaire « <i>Informations personnelles</i> »	un formulaire par personne
un curriculum vitae	un exemplaire par personne
une lettre de motivation	une page maximum vous présentant ou l'équipe, son parcours, son projet, votre degré d'avancement et les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le dispositif Échelle Un.

2. Book

Il s'agit d'un fichier au format PDF présentant vos références professionnelles et/ou personnelles. Pour chaque projet, il convient de préciser s'il s'agit ou non d'un projet conçu en nom propre.

Format enregistrement : 02_nom d'agence (ou le vôtre)_book.pdf

3. Statuts

Il s'agit d'un fichier au format A4 portrait au format PDF contenant une copie des statuts de la société (ce document est à fournir uniquement si vous êtes constitués en société et que celle-ci existe déjà).

Format enregistrement : 03_nom d'agence (ou le vôtre)_statuts.pdf

4. Autres documents (facultatif)

Il s'agit d'un fichier au format A4 contenant tout autre document que vous souhaitez joindre au dossier de candidature (Business plan, compte-rendu d'assemblée générale...).

Format enregistrement : 04_nom d'agence (ou le vôtre)_autres.pdf

Portail d'admission -Taïga

Le dossier doit être déposé sur la plateforme Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>- choisir Ensa Paris-Est et Dispositif Échelle Un dans le menu déroulant.

Synthèse

Chaque fichier du dossier de candidature doit être déposé dans Taïga et nommé comme indiqué ci-avant. Seuls les dossiers conformes et complets seront examinés.

Exemple :

Si votre agence se nomme Échelle et que les associés s'appellent Marie Curie et Pierre Mendes, les fichiers seront :

01_Echelleun_candidature.pdf

02_Echelleun_book.pdf

03_Echelleun_statuts.pdf

04_Echelleun_autres.pdf (facultatif)

OU

Si l'agence n'a pas encore de raison sociale, utiliser le nom des associés.

01_Curie_mendes_candidature.pdf

02_Curie_mendes_book.pdf

03_Curie_mendes_statuts.pdf

04_Curie_mendes_autres.pdf (facultatif)

Informations diverses

En fonction du nombre de candidatures, l'École d'architecture propose deux dispositifs :

- Échelle Un |Incubateur| pour les agences sélectionnées par le jury. Le programme se compose d'actions de formation, d'échanges, de rencontres avec des partenaires du dispositif ou d'experts. Les cours s'organisent à raison de 2 jours par mois (principe de base ajusté en fonction de la disponibilité des intervenants).
Frais d'inscription : 600 euros par structure.
- Échelle Un |formation continue|, actions de formation ouvertes à des salariés de la formation professionnelle continue à hauteur d'une cinquantaine d'heures en moyenne.
Frais d'inscription : 500 euros par structure.